



La promesse unilatérale de vente : définition, effets

Actualité législative publié le **31/12/2025**, vu **146 fois**, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit acquis en 2000 à l'Université Grenoble Alpes ou UGA](#)

Par Maxime Bizeau, Avocat de formation, diplômé de l'école d'avocats du Barreau de Paris

La promesse unilatérale de vente : définition

D'abord, avant même de s'intéresser à la promesse unilatérale de vente, il convient d'analyser ce qu'est une promesse unilatérale de contrat.

Selon l'[article 1124 du Code civil](#), la promesse unilatérale de contrat peut se définir comme *"le contrat par lequel une partie, le promettant, accorde à l'autre, le bénéficiaire, le droit d'opter pour la conclusion d'un contrat dont les éléments essentiels sont déterminés, et pour la formation duquel ne manque que le consentement du bénéficiaire"*.

SOURCE ET DE PLUS :

<https://fiches-droit.com/promesse-unilaterale-de-vente>